



Ajournement demande de naturalisation

Par **Samia00000**, le **08/03/2017** à **15:58**

Bonjour,

Mon mari vient de recevoir une lettre lui disant que son dossier de naturalisation à été ajourné de deux ans, la lettre parle seulement de mon mari et comporte ses actes de naissances à lui, mais pas les miens et celui de mes enfants.

J'aimerais donc savoir si c'est seulement mon mari qui a été ajourné ou bien moi aussi et mes enfants.

Merci à vous.

Par **amajuris**, le **08/03/2017** à **20:26**

bonjour,

si votre mari a fait seul sa demande de naturalisation, il est logique que la réponse ne soit adressée qu'à lui.

pour les enfants mineurs, il faut que le demandeur le mentionne dans sa demande.

quel est le motif de l'ajournement ?

salutations